

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 juin 2013

---

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES  
MÉTROPOLES - (N° 1120)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL625

présenté par  
M. Dussopt, rapporteur

-----

### ARTICLE 4

Rédiger ainsi l'alinéa 4 :

« Elle peut être saisie de la coordination des relations transfrontalières avec les collectivités territoriales étrangères situées dans le voisinage de la région. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.